

L'ASSOCIATION

JOURNAL D'ECONOMIE SOCIALE

ORGANE OFFICIEL DE LA "CATHOLIC MUTUAL BENEFIT ASSOCIATION."

L'ECOLE INDUSTRIELLE

DE

Joliette, P. Q.

(Pour l'Association)

I

Les écoles industrielles sont à la mode du jour, au moins dans les vieux pays. On veut donner à la jeunesse un enseignement spécial et suivi ; on a raison, c'est le meilleur moyen de former des ouvriers habiles.

M. Edouard Scallon, marchand, de Joliette, décédé en 1864, a voulu doter Joliette d'une école de ce genre.

L'évêché de Montréal devint dépositaire, à cet effet, dès 1864, de la somme de \$18,000. Les intérêts accumulés jusqu'en 1884 s'élevèrent à un montant qui permit de se mettre à l'œuvre.

Le révérend Prosper Beaudry, curé de Joliette, entreprit ce difficile travail et le conduisit à bonne fin.

L'école industrielle, à 4 étages, en pierre à bosses, avec tour centrale, mesure 75 pieds de façade sur 50 pieds de profondeur. MM. Perreault et Mesnard, de Montréal, en ont été les architectes, et M. Durand, de Joliette, l'entrepreneur.

Monsieur le curé de Joliette, qui a le haut contrôle sur l'école, en confia la direction aux clercs de Saint-Viateur.

Dès 1885, on ouvrit deux ateliers : la cordonnerie avec 3 apprentis et la couture avec 2 apprentis.

La "C. M. B. A."

Juridiction bénéficiale distincte refusée par le Conseil Suprême

Il avait été décidé, lors de la dernière convention du Grand Conseil du Canada, de demander au Conseil Suprême, une juridiction *bénéficiale* distincte pour le Canada. JUSTIN expose plus loin, dans un article spécial, quelle était la véritable portée, la vraie signification de cette demande. Il ne s'est jamais agi d'aucun malentendu quelconque entre le Conseil Suprême et le Grand Conseil du Canada.

Un télégramme venu de source autorisée nous apprend que le Conseil Suprême dont la convention s'est ouverte mardi dernier, vient de refuser par un vote presque unanime la juridiction *bénéficiale* distincte demandée pour le Canada et même vient de biffer de la constitution la section QUINZIÈME qui mentionnait le cas où une juridiction *bénéficiale* distincte pouvait être demandée.

La convention du Conseil Suprême s'est ouverte mardi, le 14 courant, à Niagara Falls, N. Y. M. le chevalier F.-R.-E. Cam-

tenne les catholiques de toutes les nationalités. Il appartient aux organes autorisés, comme l'ASSOCIATION, de réfuter ces erreurs, qui, quoique n'étant pas inspirées par la malice, peuvent causer un tort réel à la C. M. B. A.

Je vais donc essayer de rétablir les faits et de vous montrer clairement, chers lecteurs, la position prise par notre Grand Conseil sur cette importante question. Cette position était la seule que constitutionnellement il lui était possible de prendre ; la seule que toute personne ayant à cœur le progrès de la C. M. B. A. pouvait raisonnablement encourager. C'est assez dire pour faire bien comprendre qu'il n'a pas été question de scission dans la convention. Celle-ci a tout simplement adopté presque à l'unanimité une résolution à l'effet de prier le Conseil Suprême d'accorder au Grand Conseil du Canada une *juridiction bénéficiaire séparée*. Voici la lettre même de cette résolution : "Attendu que la C. M. B. A. "au Canada compte maintenant près de "6000 membres, et en conséquence excède "le nombre requis par la constitution pour "former une juridiction bénéficiale séparée; "et considérant la plus grande sûreté pour "les membres au Canada d'avoir le contrôle "de la caisse de bénéfices, la différence des "lois concernant les sociétés de bienfaisance aux Etats-Unis, d'avec celles du "Canada, conséquemment la diminution "des frais de litige, etc.

"Il soit résolu : Que nos représentants "exposent au Conseil Suprême l'a-propos "d'obtenir une juridiction séparée pour la "caisse de bénéfices seulement."

Pour bien comprendre la portée de cette résolution il est nécessaire de bien connaître la régie de la Société et les rapports qui existent entre les Grands Conseils et le Conseil Suprême.

Le Conseil Suprême est la tête de l'Association, a seul le droit de faire des lois, de les amender ou de les abroger, d'émettre les certificats d'admission, de payer les bénéfices aux héritiers des membres décédés.

Les Grands Conseils sont sous le contrôle immédiat du Conseil Suprême, et ont sous leur juridiction toutes les Branches d'un certain territoire, état ou province. Les

C. M. B. A., toujours tous des frères, peu importe la nationalité, peu importe le pays que nous habitons, tous des catholiques.

La seule différence sera, qu'alors nous ne paierons que pour les décès arrivant parmi les membres du Canada, et que les bénéfices aux héritiers seront payés par le Grand Conseil du Canada au lieu de l'être par le Conseil Suprême.

Je n'ai pas le temps de discuter aujourd'hui les avantages ou désavantages d'une telle séparation. J'ai voulu seulement montré l'action du Grand Conseil sous son vrai jour, et démontrer que dans la C. M. B. A., l'esprit d'association, de charité et de confraternité existe véritablement. Cet esprit qui, après avoir présidé à la fondation de notre grande société, à toujours depuis réglé jusqu'au moindre détail de son administration. Cet esprit, dis-je, est trop fort enraciné aujourd'hui pour qu'il soit possible même de l'ébranler. Que's que soient les changements de détail dans l'administration, ces changements sont et seront toujours faits suivant l'esprit de ses fondateurs : Encourager pour tous les "moyens honorables l'Union chrétienne et "la protection mutuelle de ses membres."

JUSTIN.

LES OUVRIERS CATHOLIQUES

Il n'y a à peine qu'un mois, les ouvriers catholiques de France ont tenu un congrès à Sainte-Anne-d'Auray. Cette circonstance a inspiré à un journal de Paris, *La Paix Sociale*, les réflexions qui suivent sur les cercles catholiques d'ouvriers :

"C'est du socialisme pratique si l'on veut, mais c'est aussi de la bonne politique que celle qui consiste à développer et à régulariser les forces que donne aux travailleurs l'association.

"Le but visé pour les associations d'ou-

L'évêché de Montréal devint depositaire, à cet effet, dès 1864, de la somme de \$18,000. Les intérêts accumulés jusqu'en 1884 s'élevèrent à un montant qui permit de se mettre à l'œuvre.

Le révérend Prosper Beaudry, curé de Joliette, entreprit ce difficile travail et le conduisit à bonne fin.

* *

L'école industrielle, à 4 étages, en pierre à bosses, avec tour centrale, mesure 75 pieds de façade sur 50 pieds de profondeur. MM. Perreault et Mesnard, de Montréal, en ont été les architectes, et M. Durand, de Joliette, l'entrepreneur.

* *

Monsieur le curé de Joliette, qui a le haut contrôle sur l'école, en confia la direction aux clercs de Saint-Viateur.

Dès 1885, on ouvrit deux ateliers : la cordonnerie avec 3 apprentis et la couture avec 2 apprentis.

En 1886, s'ouvre l'atelier d'ébénisterie avec 2 apprentis.

A la fin de 1886, l'école comptait 18 apprentis, c'était un succès.

L'avenir promettait davantage.

Il y eut à l'école :

En 1887	25	apprentis
" 1888	36	"
" 1889	42	"

C'est alors que le révérend M. Beaudry fit élever, au prix de \$6,000, une nouvelle construction de 80 pieds de long sur 50 pieds de large à 4 étages, pour l'installation d'un nombre considérable de machines. On a transporté là les divers ateliers.

* *

L'école industrielle compte aujourd'hui 45 élèves dont 1 de New-York, 3 de Québec, 3 de Montréal, 18 de Joliette, et les autres des localités voisines.

Ces jeunes gens travaillent sous les ordres de maîtres laïcs compétents, et sous la surveillance immédiate des religieux. Tout en apprenant un métier, ils s'instruisent dans les sciences et les arts qui leur conviennent : la calligraphie, la lecture, la grammaire, le calcul mental, l'arithmétique, la tenue des livres, la correspondance commerciale et le dessin.

* *

Dans un deuxième article, nous donnerons quelques détails sur l'organisation de l'apprentissage : conditions d'admission, avantages pécuniaires, etc., etc.

F.-A. BAILLAIRGÉ, PIRE.

Joliette, 8 octobre, 1890.

jamais agi d'aucun malentendu quelconque entre le Conseil Suprême et le Grand Conseil du Canada.

Un télégramme venu de source autorisée nous apprend que le Conseil Suprême dont la convention s'est ouverte mardi dernier, vient de refuser par un vote presque unanime la juridiction *beneficiale* distincte demandée pour le Canada et même, vient de biffer de la constitution la section QUINZIÈME qui mentionnait le cas où une juridiction *beneficiale* distincte pouvait être demandée.

La convention du Conseil Suprême s'est ouverte mardi, le 14 courant, à Niagara Falls, N. Y. M. le chevalier F.-R.-E. Campeau a été appelé à y remplacer M. D.-J. O'Connor, chevalier du Grand Conseil canadien, qui s'est trouvé dans l'impossibilité de se rendre à la convention.

M. Campeau a été, ces quatre dernières années, député du Grand Président pour la province de Québec, et à son habile courtoisie, à ses énergiques efforts, à son dévouement qui n'a cessé de se dépenser est dû sans contredit l'une des plus larges parts du développement de la C. M. B. A. dans la province de Québec.

Nos remerciements à M. S. Lachance, pharmacien, de Montréal, pour l'envoi gracieux d'un exemplaire du *C. M. B. A. Directory*.

LA VÉRITÉ SUR LA QUESTION DE SÉPARATION

Depuis la dernière convention du Grand Conseil du Canada de la C. M. B. A., les journaux, catholiques comme non-catholiques, se sont plu à faire des rapports fantaisistes de la position prise par cette convention sur la question de séparation d'avec les États-Unis. L'on s'est amusé à broder sur ce thème, et à en croire tous ces rapports, le Grand Conseil du Canada devrait former une société tout-à-fait séparée. Il devrait, s'organiser au Canada un Conseil Suprême. En un mot la C. M. B. A. ne devrait plus être cette belle, grande, imposante association qui, d'un bord du continent à l'autre, unit dans les liens de la vraie charité chré-

6000 membres, et en conséquence excède le nombre requis par la constitution pour former une juridiction *beneficiale* séparée; et considérant la plus grande sûreté pour les membres au Canada d'avoir le contrôle de la caisse de bénéfices, la différence des lois concernant les sociétés de bienfaisance aux États-Unis, d'avec celles du Canada, conséquemment la diminution des frais de litige, etc.

Il soit résolu : Que nos représentants exposent au Conseil Suprême l'a-propos d'obtenir une juridiction séparée pour la *caisse de bénéfices seulement*.

Pour bien comprendre la portée de cette résolution il est nécessaire de bien connaître la régie de la Société et les rapports qui existent entre les Grands Conseils et le Conseil Suprême.

Le Conseil Suprême est la tête de l'Association, il a seul le droit de faire des lois, de les amender ou de les abroger, d'émettre les certificats d'admission, de payer les bénéfices aux héritiers des membres décédés.

Les Grands Conseils sont sous le contrôle immédiat du Conseil Suprême, et ont sous leur juridiction toutes les Branches d'un certain territoire, état ou province. Les Grands Conseils font la perception des deniers de la caisse de bénéfices, dans l'étendue de leur territoire, et ils en font remise au Conseil Suprême.

Cependant la clause 15ème de l'article "Caisse de Bénéfices" décrète que "Lorsqu'un Grand Conseil aura sous sa juridiction deux mille cinq cents membres en règle, il pourra demander au Conseil Suprême d'être constitué en *juridiction beneficiale séparée*..." L'article se continue en déterminant exactement le mode d'obtenir cette séparation et la position de tout Conseil ayant une juridiction *beneficiale* séparée vis-à-vis du Conseil Suprême.

Voici en résumé ces dispositions :

La demande sera faite sous forme de pétition et pourra être accordée par un vote de la majorité du Conseil Suprême.

Tout Conseil ainsi séparé "administrera dans ses limites le département des bénéfices ; il cotisera, percevra et déboursera la caisse de bénéfices suivant les lois générales et les usages prescrits par le Conseil Suprême," et ces Conseils n'auront aucun droit de changer en aucune manière les lois existantes ni d'en faire de nouvelles, le droit législatif étant toujours le privilège du Conseil Suprême.

Ces Grands Conseils devront faire quatre fois l'année rapport de leurs opérations au Conseil Suprême.

Enfin si, pour une cause quelconque, un Grand Conseil ainsi séparé voyait le nombre de ses membres réduit à moins de 2000, il retomberait immédiatement sous le contrôle du Conseil Suprême tout comme s'il n'eût jamais été séparé.

C'est de ce droit de pétition pour une juridiction *beneficiale* séparée dont le Grand Conseil du Canada a décidé de se prévaloir.

Le Conseil Suprême, qui siège depuis le 14 du mois courant, décidera s'il doit ou non faire droit à notre demande.

Si nous obtenons une juridiction séparée, nous serons toujours membres de la même

Association, ces changements de détail dans l'administration, ces changements sont et seront toujours faits suivant l'esprit de ses fondateurs : Encourager pour tous les moyens honorables l'Union chrétienne et la protection mutuelle de ses membres."

JUSTIN.

LES OUVRIERS CATHOLIQUES

Il n'y a à peine qu'un mois, les ouvriers catholiques de France ont tenu un congrès à Sainte-Anne-d'Auray. Cette circonstance a inspiré à un journal de Paris, *La Paix Sociale*, les réflexions qui suivent sur les cercles catholiques d'ouvriers :

"C'est du socialisme pratique si l'on veut, mais c'est aussi de la bonne politique que celle qui consiste à développer et à régulariser les forces que donne aux travailleurs l'association.

"Le but visé pour les associations d'ouvriers catholiques est d'arriver à reconstituer, en les accommodant aux nécessités de la vie moderne, les anciennes corporations qui ont rendu tant de services à la classe ouvrière d'avant la Révolution.

"De généreux philanthropes avaient déjà fondé des cercles catholiques d'ouvriers. Le comte de Mun, en donnant à ces groupements très intéressants une impulsion énergique, les a augmentés, développés, reconstitués. Il s'efforce quotidiennement de protéger de plus en plus les prolétaires chrétiens contre l'insuffisante organisation du travail.

"Le comité chargé d'organiser ce que les adeptes nomment l'association professionnelle est constitué par les capitalistes, mais c'est dans les cercles, c'est-à-dire parmi les prolétaires, que se recrutent les éléments actifs de l'association.

"Il est spécifié dans les statuts que c'est uniquement pour se conformer aux prescriptions de la morale chrétienne, et non par l'intérêt supérieur de la justice et de l'harmonie sociales, que les adhérents se rapprochent.

"Comment ne pas admettre les prescriptions suivantes : *Le patron doit à ses ouvriers la subsistance et la satisfaction de leurs besoins moraux, c'est-à-dire le travail en tout temps ; une bienveillance constante, un vigilant souci de leur situation matérielle, un salaire proportionné non seulement à leur travail, mais à leurs charges de famille ; la suppression du travail du dimanche et, dans les grands établissements industriels, la création de diverses institutions de prévoyance : écoles, hôtelleries, caisses de secours, assurance sur la vie, approvisionnements de denrées alimentaires, ventes de vêtements, caisses d'épargne, etc.*

"Des autres articles des statuts, il résulte qu'aux yeux des organisateurs, le capital n'est point complètement dégagé à l'égard du travail lorsqu'il a régulièrement

rémunéré ce dernier par le salaire.

“ Le comte de Mun veut encore que CAPITAL et TRAVAIL jouissent simultanément des bénéfices obtenus en commun.

“ C'est la notion du devoir, conséquemment du sacrifice désintéressé, substituée à celle du droit strict que l'Etat se contente d'observer.

“ Pour l'appliquer, les organisateurs de l'institution ont trois modes d'action :

“ L'action individuelle et privée ;

“ L'action publique par la presse ;

“ L'action plus ou moins publique par les conférences, par le congrès, comme celui qui vient de s'ouvrir.

“ Ainsi syndiqués, patrons et ouvriers, appartenant aux mêmes professions, ne tarderont certainement pas à reconstruire les anciennes corporations, celles où on se sentait les coudes, où on s'entraidait, où tous les conflits étaient jugés par des comités d'arbitrages composés d'hommes notablement dévoués à la classe laborieuse.

“ De combien de coudées une telle œuvre, sagement menée, charitablement appliquée, ne l'emporte-t-elle point sur les vaines tentatives des révolutionnaires patentés qui ont beaucoup parlé, mais n'ont rien su organiser.

L. M. J.”

Excellents conseils à la jeunesse

D'Alphonse Karr, mort dernièrement, les journaux se sont empressés de raconter plusieurs traits de la vie, mais aucun de ces traits ne l'honore mieux que cette belle gerbe de conseils qu'il donnait, un jour de distribution de prix, à son jeune auditoire et que nous empruntons à la *Semaine Religieuse*, de Grenoble :

“ Aujourd'hui, tout le monde veut sortir de sa sphère et de la situation où la Providence l'a placé ; personne surtout ne veut plus être... paysan, — le plus beau des noms cependant, le plus beau et le plus libre de tous les métiers. C'est le paysan qui fait et qui est le pays, qui défend le pays ; il n'a besoin de personne, et tout le monde a besoin de lui, — il traite directement avec Dieu.

“ Aucun garçon ne veut plus être semblable à son père et ne veut exercer le métier de son père ; aucune fille ne veut être semblable à sa mère, et surtout ne veut s'habiller comme sa mère ; les parents, aveuglés, les laissent s'engager dans des voies où ils ne pourront ni les suivre ni les guider.

“ Tous les garçons veulent se jeter dans trois ou quatre professions dites libérales, — je ne sais pourquoi, mais très certainement et depuis longtemps encombrées, n'ayant

chercher sa femme et non dans les académies et sur les trottoirs des villes qui s'élargissent tous les jours.

“ Pendant ce temps, la fille savante, munie de brevets, suit les cours des astres et prédit les éclipses, mais laisse éteindre le feu de sa cheminée ; et la soupe ne sera pas prête, lorsque son père, ses frères, son mari, ses enfants reviendront du travail ayant bon appétit. ”

CONVERSION

(Du *Petit Figaro*, de New-York)

Dans une des paroisses de Lyon (France), un vieillard âgé de 82 ans, et doué jusqu'alors d'une santé vigoureuse, se trouvait atteint d'une maladie qui ne laissait plus d'espoir.

Malheureusement il conservait la vigueur d'une impiété déjà ancienne. Sa seule préoccupation était de quitter le plus tard possible cette vie à laquelle il s'attachait de toutes ses forces.

De prêtre, viatique, il n'était pas question ; sa qualité de franc-maçon le mettait à l'abri de toute atteinte religieuse.

Un prêtre, averti de son état, parvint cependant à franchir le seuil de sa chambre, mais il fut accueilli par des menaces significatives.

La première colère passée, on temporisa, et en se tenant sur un terrain tout à fait neutre, le prêtre dévoué parvint à faire tolérer sa présence.

C'est déjà un progrès. Mais il ne fut pas de longue durée, car le lendemain, à une seconde visite, la colère avait augmenté.

— Mais, que vois-je, dit le prêtre, vous parlez ainsi et vous gardez près de votre lit une image de Notre-Dame de Fourvière ?

— Oui, et cela ne vous regarde pas.

— Mais n'avez-vous pas peur de l'influence de la Sainte Vierge ? Vous n'êtes donc pas franc-maçon !

— Si, si, j'ai juré de mourir sans confession. Vous n'avez qu'à partir et à me laisser tranquille.

— Eh bien, ce sera vite fait. Puisque vous avez la Sainte Vierge chez vous, elle fera mieux que moi tout ce qu'il y a à faire.

Le lendemain nouvelle entrevue. La haine furieuse avait fait place à un calme surprenant.

— Mais, dit le prêtre, n'allez-vous pas vous défaire de ce tableau ?

— Non, laissez-le moi, je suis franc-maçon, mais je n'ai pas passé un seul 15 août sans monter à Fourvière.

Puis, le malade montra à son visiteur stupéfait un cordon bleu de la Sainte-Vierge, qu'il portait depuis sa plus tendre enfance.

A cette vue, le prêtre tout ému sortit

articles de polémique ; Un compte rendu des principaux ouvrages de philosophie et de science, et des thèses de doctorat en philosophie et des sciences ; Un bulletin indiquant toutes les publications nouvelles françaises et étrangères ; Une chronique de l'Institut ; Une chronique de l'Académie de Médecine ; Une chronique de la philosophie et des sciences ; Une chronique des inventions et découvertes.

Directeur : M. Faustin-Adolphe HÉLIE.

— Collaborateurs ordinaires : MM. l'abbé FRÉMONT, l'abbé MUGNIER, l'abbé GUIRAUD, l'abbé BIROT, l'abbé BRAUN, l'abbé PÉCHEGUT ; MM. Charles LEGAY, Louis FLICHÉ, BÉRANGER, Clément de PAILLETTE, Eugène BILLARD, Jean-Paul CLARENS, P. DELESTRE, Edouard GONTIER, Joseph SERRE.

Abonnement : 6 francs par an, chez Gauthier-Villars, éditeur, quai des Grands-Augustins, 55, à Paris.—Direction, rue Duban, 18, à Paris.

LA MODE A PARIS

(Du *Petit Figaro*, de New-York)

Les nouveaux chapeaux d'hiver ont fait leur apparition. Jamais peut-être ils n'auront eu des formes aussi diverses. On peut déjà rencontrer : le chapeau Dubarry, le chapeau moscovite, la capote bretonne, la Fanchon, l'Ascanio, le chapeau merveilleux, la capeline Henri II, etc. Tout cela garni de plumes, de perles. Il y aura vraiment de quoi choisir et les personnes qui ne trouveront pas à se coiffer “ à l'air de leur visage ” seront bien difficiles.

Car tout est là. Choisir un joli chapeau n'est rien : le choisir approprié au genre de figure qu'on possède, c'est là qu'est la difficulté ? Et que de femmes oublient de se regarder dans la glace avant d'essayer le chapeau, pour écarter tout d'abord les formes qui les rendent vieillottes, laides ou ridicules. Un chapeau peut faire fureur et ne pas s'accommoder à votre physique, si agréable qu'il puisse être. Il faut le laisser alors chez la modiste, et en choisir un qui concorde, avant tout, avec vos traits, avec l'ensemble de votre personne.

Pour cet hiver, on prépare de très riches broderies, en argent, or et acier, qui seront appliquées sur le drap. Car, je l'ai déjà dit, le drap sera la grande fureur de cet hiver ; robes de ville et robes de bal. On en fera même de toutes petites capotes, ainsi que des casquettes de jeunes filles assorties au costume avec galons brodés et nœuds sur le côté. Ce qui n'empêchera pas le velours de rester l'étoffe la plus riche et qui habille le mieux.

Pour les formes, toujours de plus en plus collantes. Les draperies que l'on essaie de faire revenir ne seront possibles qu'avec les étoffes demi légères. Le vêtement court disparaît : il est remplacé peu à peu par le

les moyens d'en acquérir.

Il en est de beaucoup d'entreprises comme de battre le briquet ; on n'y réussit que par des efforts réitérés, et souvent à l'instant où l'on désespérait du succès.

Il faut porter modestement ses qualités et fièrement sa conscience.

Il y a du superflu pour tous ceux qui savent se contenter du nécessaire.

Il n'y a de durable que ce qui est basé sur le droit et la justice.

La parole est le miroir de l'âme.

Introduit dans une maison, le luxe en bannit le bien-être, comme un flatteur écarte un ami.

Guizot, un protestant, a dit : — “ L'Eglise catholique est la grande école du respect. ”

Les causes pour lesquelles on meurt sont les causes qui ne meurent pas.

Ne pas faire le bien, c'est faire le mal.

Les romans me font l'effet de la poudre : ils brûlent, noircissent, déchirent le cœur ; les bonnes lectures l'éclairent, le fortifient, le nourrissent.

La résignation c'est le courage mis à la portée de tout le monde.

CHASSE-SPLEEN

Un Marseillais recommande chaudement son neveu à un politicien influent.

— Mais, fait remarquer le politicien, votre parent n'est point fait à la vie de Paris, puisqu'il a été élevé en province ?

Alors le Marseillais :

— En province ! En province ! Sans doute, étant jeune, il demeura en province.. Mais il a fini ses études... à Marseille !

Horrible !

— Il paraît que ta belle-mère est très malade ?

— Oui, mais je la connais ; elle est capable de nous vivre encore quinze ans !

—Mais, que vois-je, dit le prêtre, vous parlez ainsi et vous gardez près de votre lit une image de Notre-Dame de Fourvière ?

—Oui, et cela ne vous regarde pas.

—Mais n'avez-vous pas peur de l'influence de la Sainte Vierge ? Vous n'êtes donc pas franc-maçon !

—Si, si, j'ai juré de mourir sans confession. Vous n'avez qu'à partir et à me laisser tranquille.

—Eh bien, ce sera vite fait. Puisque vous avez la Sainte Vierge chez vous, elle fera mieux que moi tout ce qu'il y a à faire.

Le lendemain nouvelle entrevue. La haine furieuse avait fait place à un calme surprenant.

—Mais, dit le prêtre, n'allez-vous pas vous défaire de ce tableau ?

—Non, laissez-le moi, je suis franc-maçon, mais je n'ai pas passé un seul 15 août sans monter à Fourvière.

Puis, le malade montra à son visiteur stupéfait un cordon bleu de la Sainte-Vierge, qu'il portait depuis sa plus tendre enfance.

A cette vue, le prêtre tout ému sortit sans pouvoir parler davantage en recommandant tout bas à la Sainte Vierge le vieillard, sur le sort duquel il n'était plus inquiet.

Le lendemain, le malade le faisait appeler et se convertissait, dans les sentiments les plus édifiants d'une vive contrition et d'une filiale dévotion pour Marie. Plein d'amour pour le Dieu qu'il avait si longtemps délaissé, il fit la Sainte Communion et reçut l'Extrême-Onction.

Le soir du jour suivant, la Sainte Vierge lui ouvrait les portes du ciel.

JOURNAUX ET REVUES

REVUE DE LA SCIENCE NOUVELLE. — *Paraissant le 1er de chaque mois, depuis le 1er novembre 1887, en une livraison de seize pages in-4o à deux colonnes.*

De nombreuses et très habiles attaques sont dirigées de nos jours, depuis vingt-cinq ans surtout, contre le catholicisme, au moyen des nouveaux faits scientifiques faussement interprétés.

La *Revue de la science nouvelle*, fidèlement et entièrement soumise aux enseignements du Saint-Siège, a pour but de défendre la foi catholique dans la philosophie et les sciences contre ces attaques, en excluant toutes les questions politiques et sociales et aussi les questions théologiques. Elle est donc consacrée à la discussion de toutes les questions philosophiques et scientifiques, ainsi qu'à la réfutation des ouvrages de l'école positiviste et matérialiste. — En même temps, elle tient ses lecteurs au courant de tous les faits qui intéressent la philosophie et les sciences.

Chaque numéro contient : Un ou plusieurs articles de fond sur une question philosophique ou scientifique ; Un ou plusieurs

— n'est rien : le choisir approprié au genre de figure qu'on possède, c'est là qu'est la difficulté ? Et que de femmes oublient de se regarder dans la glace avant d'essayer le chapeau, pour écartier tout d'abord les formes qui les rendent vieillottes, laides ou ridicules. Un chapeau peut faire fureur et ne pas s'accommoder à votre physique, si agréable qu'il puisse être. Il faut le laisser alors chez la modiste, et en choisir un qui concorde, avant tout, avec vos traits, avec l'ensemble de votre personne.

Pour cet hiver, on prépare de très riches broderies, en argent, or et acier, qui seront appliquées sur le drap. Car, je l'ai déjà dit, le drap sera la grande fureur de cet hiver ; robes de ville et robes de bal. On en fera même de toutes petites capotes, ainsi que des casquettes de jeunes filles assorties au costume avec galons brodés et nœuds sur le côté. Ce qui n'empêchera pas le velours de rester l'étoffe la plus riche et qui habille le mieux.

Pour les formes, toujours de plus en plus collantes. Les draperies que l'on essaie de faire revenir ne seront possibles qu'avec les étoffes demi légères. Le vêtement court disparaît ; il est remplacé peu à peu par la jacquette demi-longue. La redingote est élégante et la pelisse "bonne femme" reste à la mode de l'arrière-saison.

MAXIMES et PENSÉES

Un homme ne devrait jamais avoir honte d'avouer ses torts, car faire de pareils aveux, c'est dire seulement qu'on est plus sage aujourd'hui qu'on ne l'était hier.

Il vaut mieux, pour l'imagination, placer le bonheur en avant, et nous donner des espérances qui animent, que des regrets qui nous découragent.

Il ne suffit pas d'avoir raison ; c'est la gêner, c'est la déshonorer que de la soutenir d'une manière brusque et hautaine.

Les passions sont à l'âme ce que les grands fleuves sont à la terre : mais, de même que ces fleuves, qui souvent se gonflent et s'élèvent, ont besoin de digues pour ne pas devenir des torrents destructeurs, ainsi les passions ont besoin d'être maintenues par la raison et par la foi. Ces digues sont suffisantes quand le courage ne manque pas.

A résultat égal, le mérite est double pour celui à qui les qualités naturelles manquaient.

Etre doué de certaines qualités naturelles, ce n'est pas avoir du mérite, c'est posséder

le nourrissent.

La résignation c'est le courage mis à la portée de tout le monde.

CHASSE-SPLEEN

Un Marseillais recommande chaudement son neveu à un politicien influent.

—Mais, fait remarquer le politicien, votre parent n'est point fait à la vie de Paris, puisqu'il a été élevé en province ?

Alors le Marseillais :

—En province ! En province ! Sans doute, étant jeune, il demeura en province.. Mais il a fini ses études... à Marseille !

Horrible !

—Il paraît que ta belle-mère est très malade ?

—Oui, mais je la connais ; elle est capable de nous vivre encore quinze ans !

Dans la *Sérénade* de Regnard, un valet ivre prie un passant de l'aider à retrouver sa maison : "Où est-elle, ta maison ?" — Parbleu ! répond l'ivrogne, si je le savais, je ne vous le demanderais pas."

Un ivrogne qui allait mourir demanda un verre d'eau avant de se confesser. A son lit de mort, disait-il, il faut se réconcilier avec son ennemi mortel."

Un Parisien, appelé par ses affaires dans une petite ville de province, y arrive la nuit tombée ; et, ignorant d'ailleurs les us et coutumes, il se laisse conduire dans un hôtel qu'on lui dit être confortable.

Harassé, il soupe à la hâte et se couche.

Le matin, à huit heures, un domestique vient le réveiller.

C'est l'heure du repas.

—Bien, bien, dit le voyageur, qui se rendort bientôt.

Une demi-heure plus tard, il est de nouveau réveillé.

—On attend après monsieur, en bas, à table.

—Je n'ai pas faim, réplique-t-il impatienté.

—C'est que je vais vous dire : nous avons besoin des draps de votre lit pour en faire une nappe.....

Un mot pyramidal attribué à un médecin faisant sa visite dans un hôpital.

Le médecin. — Combien de décès ?

L'infirmier. — Neuf.

Le médecin.—Comment cela ? J'ai prescrit dix ordonnances.

L'infirmier.—C'est vrai ; mais le dixième n'a pas voulu prendre la médecine.

L'éducation des enfants.

—Dis donc, maman, est-ce qu'on me conduira aujourd'hui à l'enterrement de la cousine Jeanne ?

—Non, mon enfant, ce n'est pas possible. Tu as déjà été en soirée hier : il ne faut pas trop de distractions à la fois.

—Répondez, monsieur, disait un juge à un vieux Quaker ; savez-vous pourquoi nous siégeons ici ?

—Certes, si je le sais, répondit l'accusé ; trois d'entre vous siègent pour une piastre par jour, et le gros qui est au milieu pour quatre mille piastres par année !

Les derniers combles :

Le comble de la force chez un serrurier : Faire sortir la *Sublime-Porte* de ses gonds.

Le comble de l'honnêteté : Ne pas prendre un escalier dérobé.

Le comble du spiritisme : Faire tourner une table de multiplication.

Le comble de la tyrannie : Arrêter un ruisseau parce qu'il murmure.

Le comble de la sévérité : Châtier son style.

Le comble de la patience :

—Un journaliste qui écoute les récriminations d'un débiteur sans avoir le front de lui dire : Mais, mon cher ami, vous me devez !

LA C. M. B. A.

Messieurs les secrétaires-archivistes de toutes les branches canadiennes de la C. M. B. A., tant de la province de Québec que des autres provinces de la Confédération, sont priés de vouloir bien nous adresser aussi souvent que possible toutes communications relatives à ces branches. *L'Association* s'intéresse tout spécialement à l'extension et au progrès des diverses sociétés catholiques de secours mutuel, et elle publiera avec empressement tout ce qui

FEUILLETON

DEUX ENFANTS D'OUVRIERS

(suite)

VII

Il attendit pendant des mois entiers une deuxième réponse de Godelive, mais il ne vint pas de nouvelles. On écrivit une autre lettre et même une troisième, mais ce fut en vain.

Bavon en conclut que le père Wildenslag détruisait les lettres. Comme on les adressait à la fabrique, attendu qu'on ne connaissait pas l'adresse des Wildenslag, il les recevait toujours à son ouvrage. La lettre dans laquelle Damhout pressait Godelive de quitter la fabrique avait probablement décidé Wildenslag à rompre toute relation entre son ménage et les Damhout. Peut-être les gens mal élevés au milieu desquels Godelive était condamnée à vivre avaient-ils déjà exercé sur elle une influence pernicieuse ! peut-être sa mémoire s'était-elle obscurcie et avait-elle oublié ses anciens amis ! Mais cela ne se pouvait, du moins pas si vite !

Un soir que Bavon causait avec sa mère, il lui échappa quelques paroles tristes, qui parurent surprendre madame Damhout. Ce qu'elle lui répondit pour le consoler fit monter le rouge de la honte au front de Bavon. Il balbutia quelques excuses et continua à réfléchir en silence ; puis il prit un livre et évita ainsi la conversation, aussitôt qu'il remarqua que sa mère le regardait avec attention.

De l'amour ?... Sa pitié serait de l'amour ? Il aimerait Godelive, autrement que comme une compagne de jeu, comme une sœur ? Sa mère ne l'avait pas dit ; mais pourquoi alors avait-elle parlé d'un secret penchant du cœur, d'un sentiment qu'il devait tâcher de dominer et de vaincre ?

Dès ce moment, Bavon devint discret avec sa mère pour tout ce qui concernait Godelive. Chaque fois qu'elle prononçait le nom de la jeune fille, et cela n'arrivait plus souvent, il détournait la conversation. Cela n'empêchait pas qu'il ne fut triste au fond de l'âme et ne regrettât son amie absente.

Chaque fois qu'il rentrait à la maison, il espérait que sa mère lui montrerait une lettre ; mais les mois s'écoulaient et l'on n'entendait plus parler de Godelive.

maison et l'on avait déjà commencé à y transporter les meubles.

On dina pour la dernière fois dans l'ancienne demeure. Bavon était assis à table entre ses deux petites sœurs, en face de ses parents. Il ne parlait pas, il était très-mélancolique ; ses yeux erraient parfois autour de la chambre comme pour dire adieu à ces murs qui avaient si souvent entendu les voix joyeuses des enfants.

Tout à coup un homme entra dans la chambre et cria à quelqu'un qui se trouvait au dehors :

—Oui, oui, je viens ! Quelques minutes seulement. Va à la *Chèvre bleue*, chez Pierre Lambin. Je te retrouverai là.

Et, s'approchant de la table, l'homme saisit la main de Damhout et dit :

—Bonjour, Adrien. Je ne voulais pas être venu à Gand sans t'avoir vu. Tu as du bonheur, je le sais, et je m'en réjouis, car tu es un brave homme.

—Tiens, Étienne Geerts ! s'écria Damhout. Il y a au moins quatre ans que je t'ai vu pour la dernière fois. Où es-tu resté ?

—Je viens de France. On y trouve toujours beaucoup de travail.

—De France ?

—Oui, de Wazemmes, près de Lille.

—De Wazemmes ? s'écrièrent les parents et Bavon avec une joyeuse surprise.

—Pourquoi cela vous étonne-t-il ? demanda Étienne.

—Et comment vont les Wildenslag ? Ils demeurent aussi à Wazemmes, n'est-ce pas ? demanda madame Damhout.

—C'est-à-dire, répondit l'autre, ils y ont demeuré quelque temps, d'après ce que j'ai appris des amis ; mais ils sont partis de là pour Douai. Je les ai vus pendant huit ou dix jours, car j'ai travaillé pendant six mois à Douai. Mais, la semaine après mon arrivée, les Wildenslag en sont partis subitement. Les amis disent qu'ils ont accepté du travail pour une ville du milieu de la France, pour Rouen, peut-être ; mais je ne le sais pas bien.

—Et les Wildenslag étaient toujours bien ?

—Bien ? Oui, beaucoup trop bien. Il vaudrait mieux pour eux souffrir un peu de misère. Il n'y a pas de plus grands vauriens au monde que ces Wildenslag. Si vous pouviez les voir maintenant, Adrien ! Ils ne font que boire et bambocher pendant la moitié de la semaine, et entre les amis les évitent, car ils sont d'un caractère très-brutal et ne font que chercher noise à tout le monde.

Adrien et sa femme secouèrent la tête avec tristesse et sans rien dire. Voyant que Geerts prenait la main de son mari

LE "SUN"

Compagnie d'Assurance sur la Vie,
du Canada

BUREAU PRINCIPAL

164 Rue St Jacques, Montréal.

M. LOUIS TESSIER,

GÉRANT A QUÉBEC.

67 RUE ST-PIERRE, QUÉBEC.

Le "SUN" est la seule Compagnie qui émet des polices absolument **sans conditions**. Elle paie les réclamations promptement **sans attendre 60 ou 90 jours**.

Aucune personne ne doit s'assurer à une Compagnie qui émet une police remplie de conditions et restrictions.

Toute personne doit lire sa police attentivement avant de l'accepter et de payer la prime, car dans quelques cas **déception est pratiquée**.

Assurez-vous au "SUN," car cette Compagnie vous émanera une police dans laquelle **il n'y aura aucune restriction vétoitaire en cas de SUICIDE, EMEUTE, GUERRE, DUEL, FELONIE, VOYAGE, CHANGEMENT D'OCCUPATION et TRANSPORT DE POLICE**, comme il s'en trouve dans les polices des autres Compagnies.

Le "SUN" a réalisé par ses Prêts et Placements depuis trois ans un intérêt d'une moyenne de **sept pour cent (7%)** étant le **taux le plus élevé** acquis par les Compagnies d'Assurance sur la Vie faisant affaires au Canada.

ROBERTSON MACAULAY, Ecr.

Président et Directeur-Gérant.

12 juillet 1890

CARTES D'AFFAIRES

Avocats

L'Hon. FRS. LANGELIER, 23 rue St-Louis.

J.-A.-M. GAGNON, 4 rue Saint-Pierre.

A. LEMAY, 4 rue Saint-Pierre.

E. LORTIE, 68 rue Saint-Pierre.

H. A. TURCOTTE, 68 rue Saint-Pierre.

Notaires

M. J. ALLAIRE, 4 rue Saint-Pierre.

M. OCTAVE ROY, 24 Côte du Palais.

M. LÉOPOLD P. FALARDEAU, 84 rue Massue.

M. JOSEPH SARRAULT, 84 rue Massue.

Un journaliste qui écoute les récriminations d'un débiteur sans avoir le front de lui dire : Mais, mon cher ami, vous me devez !

LA C. M. B. A.

Messieurs les secrétaires-archivistes de toutes les branches canadiennes de la C. M. B. A., tant de la province de Québec que des autres provinces de la Confédération, sont priés de vouloir bien nous adresser aussi souvent que possible toutes communications relatives à ces branches. *L'Association* s'intéresse tout spécialement à l'extension et au progrès des diverses sociétés catholiques de secours mutuel, et elle publiera avec empressement tout ce qui sera de nature à hâter et à agrandir leur développement.

Un organe officiel d'une société, comme la C. M. B. A. devrait être accessible à tous les membres. Aussi pour permettre surtout aux membres canadiens-français de la C. M. B. A. de lire un organe français de leur société, nous réduisons pour l'avenir le prix de l'abonnement aux taux suivants :

Pour chaque branche qui demandera au moins douze copies, par chaque copie et pour un an. \$0.75
Pour chaque branche qui demandera au moins vingt-cinq copies, par chaque copie et pour un an. 0.50
Toute demande devra être adressée directement à M. P. Masson, directeur-propriétaire de *L'Association*, St-Roch, Québec.

Nous ferons, à des taux spécialement réduits, toutes impressions qui nous seront commandées par des branches de la C. M. B. A., tels que *Constitutions, Règlements, En-têtes de lettres, Certificats, etc.*, etc. Les membres eux-mêmes auront droit à une réduction spéciale sur nos prix pour toutes impressions qu'ils commanderont pour leurs affaires personnelles.

qu'en lui reprochant pour le consolider à monter le rouge de la honte au front de Bavon. Il balbutia quelques excuses et continua à réfléchir en silence ; puis il prit un livre et évita ainsi la conversation, aussitôt qu'il remarqua que sa mère le regardait avec attention.

De l'amour ? . . . Sa pitié serait de l'amour ? Il aimerait Godelive, autrement que comme une compagne de jeu, comme une sœur ? Sa mère ne l'avait pas dit ; mais pourquoi alors avait-elle parlé d'un secret penchant du cœur, d'un sentiment qu'il devait tâcher de dominer et de vaincre ?

Dès ce moment, Bavon devint discret avec sa mère pour tout ce qui concernait Godelive. Chaque fois qu'elle prononçait le nom de la jeune fille, et cela n'arrivait plus souvent, il détournait la conversation. Cela n'empêchait pas qu'il ne fut triste au fond de l'âme et ne regrettât son amie absente.

Chaque fois qu'il rentrait à la maison, il espérait que sa mère lui montrerait une lettre ; mais les mois s'écoulaient et l'on n'entendait plus parler de Godelive.

Le père Damhout avait bien rencontré un jour un ouvrier qui venait de France et qui lui avait donné de nouvelles des Wildenslag. Mais ses paroles n'étaient pas de nature à réjouir Bavon ni sa mère. D'après son dire, les Wildenslag gagnaient beaucoup d'argent, beaucoup trop d'argent même, car ils étaient connus pour les plus grands buveurs et les plus grands dépensiers de toute la ville. Ils étaient toujours en dispute avec tout le monde, et paraissaient trouver leur plaisir dans les rixes et les querelles. Revenir à Gand, c'est ce qu'ils ne feraient assurément pas, ils avaient pour cela beaucoup trop bonne vie en France. Quant à Godelive, il ne la connaissait pas ; mais il savait que tous les Wildenslag, parents et enfants, travaillaient à la fabrique.

Malgré la tristesse constante qui pesait sur son esprit, Bavon accomplissait si bien ses devoirs dans son bureau, qu'il obtenait de plus en plus la faveur de M. Raemdonck et du premier commis. On avait déjà élevé ses appointements à six cents francs, et comme on père continuait à travailler et que sa mère n'avait pas cessé de confectionner des blouses, il y eut bientôt tant d'aïssance dans la maison, qu'on résolut de quitter la ruelle et d'aller demeurer dans une rue moins obscure.

Ils auraient démenagé beaucoup plus tôt si Bavon ne s'était efforcé de retarder cette résolution. Il ne cachait pas qu'il s'éloignerait avec regret des lieux où avait été son berceau, et où s'étaient passés les beaux jours de son enfance. Ne lui disaient-ils pas et ne lui répétaient-ils pas chaque jour combien sa mère l'avait aimé, et combien elle l'avait encouragé de ses efforts pour apprendre à lire ! Tous les souvenirs de sa vie n'étaient-ils pas attachés à cette humble chambre ?

Cependant, à la fin, il ne put plus résister à sa mère. On loua une jolie petite

—C'est-à-dire, répondit l'autre, ils y ont demeuré quelque temps, d'après ce que j'ai appris des amis ; mais ils sont partis de là pour Douai. Je les ai vus pendant huit ou dix jours, car j'ai travaillé pendant six mois à Douai. Mais, la semaine après mon arrivée, les Wildenslag en sont partis subitement. Les amis disent qu'ils ont accepté du travail pour une ville du milieu de la France, pour Rouen, peut-être ; mais je ne le sais pas bien.

—Et les Wildenslag étaient toujours bien ?

—Bien ! Oui, beaucoup trop bien. Il vaudrait mieux pour eux souffrir un peu de misère. Il n'y a pas de plus grands vauriens au monde que ces Wildenslag. Si vous pouviez les voir maintenant, Adrien ! Ils ne font que boire et bambocher pendant la moitié de la semaine, et entre les amis les évitent, car ils sont d'un caractère très-brutal et ne font que chercher noise à tout le monde.

Adrien et sa femme secouèrent la tête avec tristesse et sans rien dire. Voyant que Geerts prenait la main de son mari pour lui dire adieu, madame Damhout demanda :

—Ne pourriez-vous pas nous dire, Étienne, comment va Godelive Wildenslag ? Vous ne la connaissez peut-être pas ?

—N'est-ce pas une fille maigre et délicate avec des cheveux blonds et des yeux bleus vifs ?

—Oui.

—Ah ! je la connais bien ; du moins, je ne l'ai que trop bien vue ! Elle est encore pire que les autres. Tous les Wildenslags, grands et petits, sont des gens grossiers.

—Que voulez-vous dire, ô ciel ?

—Figurez-vous, je viens dans la ruelle où demeurent les Wildenslag, pas pour eux, mais pour un ami, car je ne voulais pas avoir affaire à ces brutes. Savez-vous ce que je vois ? Un tas de femmes, au milieu desquelles se trouvait la mère Wildenslag, en train de se disputer avec fureur. Tout à coup Godelive, le sabot à la main, s'élança hors de la maison et se mit à frapper à droite et à gauche avec tant de violence, qu'il fallut la saisir à quatre pour s'en rendre maître. Les vilaines paroles qu'elle prononçait me rendirent honteux, quoique je n'aie pas peur d'une petite querelle. J'étais révolté de voir cette faible et délicate jeune fille, au visage frais et joli, parler un langage si grossier, et j'avais envie de donner quelques taloches à cette fille mal embouchée.

—Godelive ? Mais cela n'est pas possible ! dit madame Damhout avec un profond soupir. L'avez-vous vue réellement ?

—De mes propres yeux. Peut-être était-elle hors d'elle-même parce qu'on attaquait sa mère Maintenant, Adrien, portez-vous bien, et vous aussi madame Damhout, jusqu'à ce que je revienne encore à Gand.

(à suivre)

Le "SUN" a réalisé par ses Prêts et Placements depuis trois ans un intérêt d'une moyenne de sept pour cent (7%) étant le taux le plus élevé acquis par les Compagnies d'Assurance sur la Vie faisant affaires au Canada.

ROBERTSON MACAULAY, Ecr.

Président et Directeur-Gérant.

12 juillet 1890

CARTES D'AFFAIRES

Avocats

L'HON. FRS. LANGELIER, 23 rue St-Louis.
J.-A.-M. GAGNON, 4 rue Saint-Pierre.
A. LEMAY, 4 rue Saint-Pierre.
E. LORTIE, 68 rue Saint-Pierre.
H. A. TURCOTTE, 68 rue Saint-Pierre.

Notaires

M. J. ALLAIRE, 4 rue Saint-Pierre.
M. OCTAVE ROY, 24 côte du Palais
M. LÉOPOLD P. FALARDEAU, 84 rue Massue.
M. JOSEPH SAVARD, 80 rue St-Valier, S.-S.

Médecins

DR. CHARLES GINGRAS, 49-51 rue St-Valier.
DR. DELPHIS M. BROCHU, 130 rue St. François.
DR. ELZEAR LABERGE, 110 rue du Pont.
DR. CHARLES I. SAMSON, 89 rue St. François.

Pharmaciens

DR. ED. MORIN & C^{ie}, 314 rue Saint-Jean, et 32-34 rue Saint-Pierre.
DR. A. POTVIN & C^{ie}, 30 rue Saint-Pierre.
DR. J. A. GAUVREAU & FRÈRE, 312 rue Saint-Jean.
DR. J. A. MORIN, 161 rue Saint-Joseph
ALEXANDRE LARUE, 191 rue Saint-Joseph.
LOUIS J. HUOT, 233 rue Saint-Joseph.

Architectes

Mrs D. OUELLET & BUSSIÈRE, 85, rue D'Aiguillon

BREVETS D'INVENTION

Pour toutes procédures relatives aux BREVETS et aux BREVETS D'INVENTION veuillez vous adresser au soussigné,

PHILIPPE MASSON,

Bureaux de L'ASSOCIATION
No 68, rue Saint-Joseph, Québec

NEW - YORK LIFE

Cie. d'Assurance sur la Vie

Capitaux placés — \$105,000,000.00

Actif en Canada — \$ 2,011,235.93

Revenu total \$ 29,163,266.24

Payé aux porteurs de polices et à leurs ayants-droit 129,344,058.87

Nouvelles Assurances souscrites 151,119,088.00

Assurances en vigueur 495,601,970.00

MICHAUD, HUDON & DALY,
Agents généraux pour le département français.

BUREAU PRINCIPAL :
Bâtisse "NEW YORK LIFE,"
MONTREAL
DAVID BURKE,

Directeur général pour le Canada.

N. B.—Des personnes de tact et d'énergie peuvent se créer une position lucrative, comme agents, en s'adressant à MM MICHAUD, HUDON & DALY;

5 juillet 1890—1a

HOTEL ST - LOUIS

(CI-DEVANT OCCUPÉ PAR M. JOSEPH RIENDEAU)

64 RUE ST-GABRIEL 64

MONTREAL

Cet hôtel vient d'être ouvert par MM. JOHN JOHNSON & Cie, déjà si avantageusement connus. M. J. Johnson a fait précédemment sa marque à Ottawa, où il a tenu un hôtel qui figurait au premier rang parmi les établissements de ce genre.

La table est des mieux servies. Primeurs de toutes les saisons.

Chambres spacieuses, magnifiquement meublées à neuf, et dans lesquelles les voyageurs et les touristes jouissent de tout le confort désirable.

Le personnel est au grand complet et se distingue par une attention et une politesse tout à fait remarquables.



La Chevelure, c'est la Santé!

Le RÉGÉNÉRATEUR CAPILLAIRE AUDETTE nettoie la TÊTE et fait disparaître les PELLICULES. Il empêche la chute des cheveux et en active la croissance.

LE RÉGÉNÉRATEUR CAPILLAIRE AUDETTE est une lotion douce et rafraichissante, sans égale comme pommade et convenant particulièrement aux enfants.

LE RÉGÉNÉRATEUR CAPILLAIRE AUDETTE n'est pas une teinture, c'est un stimulant et un tonique. Cette préparation est de plus exempte de tout produit chimique dangereux ainsi que l'atteste un grand nombre de témoignages des meilleures autorités médicales. Chez tous les pharmaciens, 50 cts. la bouteille.

S. LACHANCE, seul propriétaire,
1538 et 1540 RUE ST-CATHERINE, MONTRÉAL.

LA NEW YORK

ACTIF total au Canada, \$ 2,011,235.93

Y compris le dépôt au gouvernement, de 1,064,681.45

Montant d'assurances en force au Canada 14,320,863.00

BONS AGENTS demandés pour la cité et le district de Québec.

S'adresser au soussigné :

DAVID SMITH,

Agent général,
Rue St-Pierre, Québec

5 juillet 1890. 1a

SAISON DE 1890

M. N. VENIER NICOL

à l'honneur d'annoncer à ses amis et au

POUR UN MOIS
UNE

Grande Réduction est faite

AU

GRAND ENTREPOT

DE

Vaisselle, Verreries,
Lampes, etc.

DE

**M. LOUIS BRUNEAU,
RUE ST-JOSEPH.**

Québec, 12 juillet. 1a.

HOTEL RIENDEAU,

CI-DEVANT

Hôtel St-Nicolas

58-60 Place Jacq-Cartier,

MONTREAL

Situation des plus centrales.

Chambres spacieuses, meublées à neuf. Menus variés et excellents.

Primeurs de toutes les saisons.

Vins, Liqueurs et Cigares
de premier choix.

Telephone—Bell 1603. Federal, 738

JOS. RIENDEAU, Prop

5 juillet 1890—1a

FRANK PENNEE

119 RUE ST-PIERRE

Agent et Inspecteur,
pour Québec et le District de

Liverpool & London & Globe

CONTRE

LE FEU ET SUR LA VIE

Bureau principal pour le Canada, Montréal

Hon. Henry Starnes, Président.

G. F. C. Smith, Principal Agent.

Bureau de Québec, - 75 rue Dalhousie

FONDS INVESTIS \$40,500,000

AU CANADA SEULEMENT 900,000

Cette compagnie prend des risques dans toutes les parties de la ville et des campagnes. Des Polices pour trois ans sont émises au taux de deux primes annuelles.

WM. M. MACPHERSON,
75, rue Dalhousie,
Québec.

5 juillet 1890. 1a

CIGARES ET BOISSONS
DE PREMIER CHOIX

REPAS A TOUTE HEURE

HOTEL

— DU —

CLUB DE CHASSE ET DE PECHE

— DU —

CHENAL DU MOINE

64, place Jacques-Cartier,
Montréal.

Félix LATRAVERSE
Propriétaire.

A deux pas du débarcadère des bateaux à vapeur.

Montréal, 5 juillet 1a

NOTRE

IMPRIMERIE

BUREAUX ET ATELIERS

68 RUE ST-JOSEPH 68

A DEUX PAS DU

HOTEL ST-LOUIS

(CI-DEVANT OCCUPÉ PAR M. JOSEPH RIENDEAU)

64 RUE ST-GABRIEL 64

MONTREAL

Cet hôtel vient d'être ouvert par MM. JOHN JOHNSON & CIE, déjà si avantageusement connus. M. J. Johnson a fait précédemment sa marque à Ottawa, où il a tenu un hôtel qui figurait au premier rang parmi les établissements de ce genre.

La table est des mieux servies. Primeurs de toutes les saisons.

Chambres spacieuses, magnifiquement meublées à neuf, et dans lesquelles les voyageurs et les touristes jouissent de tout le confort désirable.

Le personnel est au grand complet et se distingue par une attention et une politesse tout à fait remarquables.

Vins,
Liqueurs,
Cigares,
Etc., Etc., Etc.,
Tous de premier choix.

PLACE DES PLUS CENTRALES

J. JOHNSON & CIE,

64, Rue Saint-Gabriel, Montréal.

6 sept.—1 a.

AUX MEMBRES DU CLERGE

EN RÉCEPTION :

100 Quarts Colli
100 Octaves Colli
50 Quarts Vin Cettes
50 Quarts Taragona blanc.

Ces vins sont analysés par des experts et recommandés pour la messe

—AUSSI—

A Notre Ferme modèle du

Château--Riche,

150 canards Pékin, pour la re-production.

PRIX :—\$ 5.00 pour 3 canards
9.00 " 6 "
16.00 " 12 "

A. TOUSSAINT,

Marchand en gros de Vins et Liqueurs
ENTREPOT :—27 Rue Notre-Dame
Basse-Ville, Québec.

12 juillet 1890.

ACTIF total au Canada, \$ 2,011,235.93
Y compris le dépôt au gouvernement, de . . . 1,064,681.45
Montant d'assurances en force au Canada 14,320,863.00

BONS AGENTS demandés pour la cité et le district de Québec.

S'adresser au soussigné :

DAVID SMITH,

Agent général,
Rue St-Pierre, Québec

5 juillet 1890. 1a

SAISON DE 1890

M. N. VENIER NICOL

a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il continuera comme par le passé à teindre et réparer toutes sortes de Pelleteries qu'on voudra bien lui confier, toujours à la satisfaction des plus exigeants. N'attendez pas la neige et le froid.

—AUSSI—

Les Dames trouveront à faire tailler et ajuster par une personne compétente les Manteaux et Gilets en Seallette et de manière à ne pas laisser voir les coutures.

N. VENIER NICOL,

Manchonnier et Chapelier,

285-287 Rue ST-Joseph,
SAINT-ROCH, QUÉBEC.

20 sept.—3m.

UNITED STATES LIFE

Organisée en 1850

Bureau principal à NEW YORK

BILAN DE 1889—Augmentation d'actif, augmentation de surplus, augmentation de polices émises et d'affaires faites, augmentation d'assurances en force.

Cette compagnie, a part plusieurs systèmes très avantageux, présente aussi un plan d'assurance de vie à très bon marché, garanti par une police des plus libérales.

Bonnes offres à de bons agents.

S'adresser à

B.-V. BERNIER,

Agent général,
133 rue ST-PIERRE, Basse-Ville, Québec

Situation des plus centrales.

Chambres spacieuses, meublées à neuf. Menus variés et excellents.

Primeurs de toutes les saisons.

Vins, Liqueurs et Cigares
de premier choix.

Telephone—Bell 1603. Federal, 738

JOS. RIENDEAU, Prop

5 juillet 1890—1a

FRANK PENNEE

119 RUE ST-PIERRE

Agent et Inspecteur,
pour Québec et le District de
Québec, de la

Canada Life Assurance Company

ET DE LA

Manufacturers' Accident Insurance Co

5 juillet 1890 1 an.

ASSURANCE

ROYALE CANADIENNE

FEU ET MVRINE

THOMAS ROY, Gérant

Branche de Québec, Bureau :

119 RUE ST-PIERRE

BASSE-VILLE, QUEBEC.

5 juillet 1890—3a



STATUTS DU CANADA

ET

Publications Officielles

Les Statuts et quelques unes des Publications du Gouvernement du Canada sont en vente au bureau de la Librairie du Gouvernement, rue St-Patrice, Ottawa. Aussi les Actes séparés. Statuts Révisés : prix pour 2 Vols : 5.00, et pour le volume supplémentaire, 22.50. Liste des Prix envoyée sur application.

B. CHAMBERLIN

Imprimeur de la Reine et
Directeur de la Librairie.

Département de la Librairie
et des Impressions Publiques.

Ottawa, 17 sept. 1890.

20 sept.—13f.

— DU —

CHENAL DU MOINE

64, place Jacques-Cartier,
Montréal.

Felix LATRAVERSE
Propriétaire.

A deux pas du débarcadère des bateaux à vapeur.

Montréal, 5 juillet 1a

NOTRE

IMPRIMERIE

BUREAUX ET ATELIERS

68 RUE ST-JOSEPH 68

A DEUX PAS DU

Bureau de POSTE St-Roch, QUÉBEC

SOUS le plus court délai et A DES PRIX MODÉRÉS nous exécutons toutes sortes d'ouvrages typographiques, tels que :

LIVRES,

PAMPHLETS,

FACTUMS,

BLANCS DE CHÈQUES,

BLANCS DE BILLETS,

LETTRES FUNÉRAIRES,

CARTES D'AFFAIRES,

CIRCULAIRES,

TÊTE DE COMPTES

ETC., ETC., ETC

Nos CARACTÈRES sont tout neufs, Impression soignée et de belle apparence. Examinez le journal *L'Association*.

Nous imprimons à des taux spécialement réduits tous documents (Constitutions, Règlements, etc.) publiés par des sociétés de bienveillance et de secours mutuel. Nous avons aussi un tarif très modique pour TOUTES publications entreprises par les séminaires, collèges, couvents, et par des membres du clergé.

PHILIPPE MASSON,

Imprimeur-Éditeur.